

Impôts : ouverture des premiers guichets fiscaux uniques

[31/03/09 - 03H30]

Faut-il s'adresser au Trésor public ou au centre des impôts ? A compter de cette semaine, la question ne se pose plus : les Français vont avoir accès à un guichet fiscal unique, permettant de regrouper en un seul lieu l'ensemble des services des impôts.



Les Français qui confondent le Trésor public (collecte des impôts) et les centres des impôts (calcul des impôts) n'auront bientôt plus matière à se tromper : à compter de cette semaine, une bonne partie d'entre eux vont avoir accès à un guichet fiscal unique, permettant de regrouper en un seul lieu l'ensemble des services des impôts. Par trois arrêtés successifs, Bercy vient de donner son feu vert à la création de quelque 150 "services des impôts des particuliers". Compte tenu du nombre d'agents concernés (75.000 aux impôts et 55.000 au Trésor), le projet est le plus important engagé dans le cadre de la réforme de l'Etat. Le rapprochement des deux directions ne sera, d'ailleurs, que progressif. Parmi les 750 agences prévues, seul un tiers sera mis en place cette année. Dans les plus grandes villes, il faudra attendre 2011 pour que tous les contribuables en profitent. Dans les milieux non urbains, ce sont les 3.000 trésoreries actuelles qui seront chargées de l'accueil fiscal.

Des missions variées

Les centres des impôts étaient jusqu'alors chargés de renseigner les contribuables, de calculer le montant de leur impôt, d'enregistrer les changements de situation et de traiter les réclamations. Le Trésor, lui, était chargé de collecter les impôts et de négocier, éventuellement, des délais de paiement. Les services d'impôts aux particuliers (SIP) permettront aux contribuables d'avoir un interlocuteur fiscal unique, qui aura la charge de l'**assiette**, du **recouvrement**, du **contrôle** et des **contentieux afférents aux impôts directs** relevant du Trésor public. Il traitera aussi les **déclarations relatives à l'impôt de solidarité sur la fortune**, jusqu'alors traitées par les services des impôts des entreprises.

Fermeture de trésoreries

L'Elysée refuse de chiffrer les économies qui pourront être engendrées, à terme, par ce rapprochement : " *C'est d'abord un service rendu aux contribuables* ", fait valoir l'un des artisans

du projet. La mesure permet, néanmoins, de respecter le principe du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, et d'aller même un peu au-delà. Cette année, près de 4.000 départs à la retraite sont prévus au sein de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), dont 2.300 ne seront pas remplacés, ce qui porte le taux de non-remplacement un peu au-dessus de 57 %. A terme, la réforme doit également permettre de fermer les 230 trésoreries spécialisées (amendes, recettes des hôpitaux, etc.), présentes dans les plus grandes villes, notamment à Paris. De même, la réforme doit permettre d'accélérer la fermeture des trésoreries jugées trop petites, qui comportent souvent moins de trois agents.

Alignement des salaires

Locataire dans la plupart des cas, l'Etat n'aura pas grand mal à se séparer des agences les moins stratégiques. Lorsqu'il est propriétaire, il pourra choisir entre la vente des locaux ou leur rattachement à des centres trop engorgés. " *Contrairement au projet qui avait été présenté en 2000 par Christian Sautter, nous ne toucherons à aucune trésorerie de proximité* ", martèle-t-on à Bercy. La réforme a cependant un coût à court terme. Pour satisfaire les agents, la Direction générale des finances publiques s'est engagée à aligner, sur trois ans, les salaires des deux directions, en privilégiant à chaque fois le régime le plus favorable. Moins bien loties que ceux des impôts, les fonctionnaires de la comptabilité publique, de catégories B et C (les plus basses), vont beaucoup y gagner. Ce sera également le cas des fonctionnaires de catégorie A du Trésor public, jusqu'alors moins bien traités que leurs homologues des impôts. L'harmonisation indemnitaire est financée à partir des suppressions de postes, ce qui permet à la réforme d'être totalement autofinancée.

LUCIE ROBEQUAIN

A lire en complément dans la rubrique "Finances personnelles" :

Impôt sur le revenu : les dates limites de déclaration pour 2009,

Le barème 2009 de l'impôt sur le revenu,

DOSSIER Spécial "Impôts : ce qui change en 2009",

[Réagir à cet article](#)

Tous droits réservés - Les Echos 2009